

Lutte contre le radon : les actions de protection se poursuivent

Le Département de la gestion du territoire communique:

Afin de se protéger du radon, il faut tout d'abord le détecter. Le Service de la protection de l'environnement, en collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), propose des mesurages de ce gaz naturel radioactif. Cet hiver, les habitants de Fresens, des Planchettes, Couvet, Fleurier et Saint-Sulpice peuvent se procurer gratuitement le matériel de mesure auprès de leur bureau communal. Le Locle et La Chaux-de-Fonds mènent également une campagne sur leur territoire.

Le radon présente de loin le plus grand risque de cancer du poumon lié à l'environnement, parmi les substances chimiques cancérigènes. Il peut pénétrer facilement dans les habitations en s'infiltrant par les fissures de l'enveloppe du bâtiment. Le radon et ses produits de désintégration constituent la première source d'exposition aux rayonnements ionisants en Suisse.

Des actions de protection

La menace sanitaire due au radon peut être contrée par des mesures de construction efficaces et souvent simples, telles qu'étanchéification des points d'entrée ou expulsion de l'air. La Confédération a formé des conseillers en assainissement. Hormis le diagnostic d'un de ces spécialistes, les travaux à engager sont généralement économiquement supportables.

Au-delà de la valeur limite de 1000 Bq/m³ dans un local d'habitation, un assainissement est nécessaire. La valeur directrice de 400 Bq/m³ est applicable sur les nouvelles constructions et les bâtiments assainis. Toutefois, l'OFSP recommande dans la mesure du possible une concentration inférieure à 100 Bq/m³ pour les nouveaux bâtiments.

Durant l'hiver 2007-2008, plus d'un millier de personnes ont mesuré le radon chez elles. L'objectif est d'assainir tous les bâtiments problématiques d'ici 2014 et obtenir un canton exempt de ce risque.

Pour de plus amples renseignements:

Didier Racine, ingénieur au SCPE, tél. 032 889 67 30.

- Pour en savoir plus sur le radon: www.ne.ch/environnement/radon ou www.ch-radon.ch

Neuchâtel, le 10 décembre 2008